

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René HODEAU, Maire.

Date de convocation : 27/09/2025

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Éric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Guillaume QUETTIER.

Absents excusés : Mr Maxime DEKEUKELAERE, Claude BERTHON, Gabriel CALLARD, Mme Helena BAFUNNO

Pouvoir : M. Claude BERTHON a donné pouvoir à M. Pierrick KERLEAUX
Mme Anne-Sophie HODEAU a donné pouvoir à M. René HODEAU

Secrétaire de séance : Mme Marine LEGRAND

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 4 septembre 2025.

2° - CHOIX DE L'ORGANISME AGRÉÉ POUR LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS MULTISPORTS ET JEUX EXTERIEURS POUR ENFANTS AUTOUR DU CITY STADE :

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'installation du terrain multisports et des jeux extérieurs, pour des questions de sécurité et de réglementation, il est obligatoire de faire contrôler les équipements mis à disposition des usagers par un organisme agréé.

Deux organismes ont été consulté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a donné son accord pour retenir l'organisme SOCOTEC pour un montant de 766.20 € HT soit 919.44 € TTC.

3° - CONVENTION ET TARIF ANNUEL DE LA SALLE GABRIEL DE JAUCOURT POUR DES COURS DE YOGA :

Le maire rappelle que Mme Edwige BLANCHARD utilise la salle polyvalente pour donner des cours de yoga, tous les mardis soir de 19h à 20h30.

Mme BLANCHARD, est déclarée en tant que professionnelle et non associative. En septembre 2021, le conseil municipal avait décidé de fixer un montant annuel de 90.00 € / an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant à 100.00 € / an à partir de septembre 2025.

4° - CONVENTION ET TARIF ANNUEL DE LA SALLE DES SABOTIERS POUR DES SEANCES D'ARTHERAPIE :

Le maire présente une demande d'utilisation de la salle des Sabotiers par Mme Pauline BRIDERON, pour donner des séances d'Arthérapie et ateliers artistiques, les mercredis et jeudis en journée. Ces séances ont débuté le 10 septembre 2025.

Mme BRIDERON, est déclarée en tant que professionnelle et non associative, par conséquent, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer un montant annuel de 100.00 € pour la location de la salle.

5° - DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS – OPERATION DE CREATION D'UN LIEU PUBLIC :

Le maire informe à son assemblée que les travaux d'aménagement d'un équipement multiports et jeux extérieurs est finalisé.

Coût des travaux : 144 438.00 HT soit 173 325.60 TTC

Le maire propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du Fonds de Concours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à solliciter une subvention d'un montant de 18 175.00€ auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre des Fonds de Concours.

6° - DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS – OPERATION MULTI-PROJETS D'INVESTISSEMENT :

Le maire présente des factures concernant des travaux inscrits en section d'investissement dont nous pouvons obtenir une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du fonds de concours. Ce sont des dossiers multi-projets dont le montant total hors taxe, payé dans l'année courant, est compris entre 3 000 € et 10 000 €.

Le maire présente à son assemblée le détail des factures concernant ces dossiers qui s'élève à 4 911.83 € H.T. Il informe que la commune pourrait obtenir une subvention d'un montant de 50 % sur le montant H.T. des travaux soit 2 455.91€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le maire d'établir le dossier de demande subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully.

7° - AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire informe que :

- Choix de l'entreprise pour le bulletin municipal : Le maire présente le devis de l'entreprise DRANCOURT SARL – ZA la Pillardière 45600 SULLY-SUR-LOIRE pour la réalisation du bulletin municipal 2026 pour 600 exemplaires, pour un montant de 1 680.00 € HT soit 2 016.00 € TTC
- Le maire informe que le marché de travaux pour le renouvellement de réseaux d'eau potable lié au risque sanitaire du Chlorure de Vinyle monomère (CVM) a été lancé. Les candidats ont jusqu'au 31 octobre à 12h00 pour déposer leurs offres.
- Dans le cadre des 10 ans de l'association Musique & Improvisations, Mme La Présidente, Thérèse CASSANO nous fait savoir qu'avec l'accord du Père LEROY, l'église sera utilisée toute l'après-midi du 15 novembre par les membres de l'association pour un concert des élèves.
- Le maire informe qu'il a rencontré M. BRIAIS et M. PECHERE le 16 septembre 2025 pour la présentation d'un projet agrivoltaïque à Viglain.
- Le maire informe qu'il a été destinataire d'un courrier de Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, Directrice Régionale des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du Département du Loiret félicitant la collectivité pour son bon Indicateur de Pilotage Comptable qui obtient la note maximale de 100/100, la moyenne départementale se situant à 87.39/100 et la moyenne nationale à 86.37/100.

Affiché le 13 octobre 2025

Le Maire,
René HODEAU.

